

Conseiller en Energie partagé - SI ENERGIE DEP HAUTE SAONE

Ref : O070220800766360

Fonction publique

Fonction publique Territoriale

Employeur

Structures de coopération
territoriale

Localisation

VESOUL

Domaine : Bâtiment

Date limite de candidature : 19/02/2023

Nature de l'emploi Emploi ouvert aux titulaires et aux contractuels		Expérience souhaitée Non renseigné	
Rémunération <small>(fourchette indicative pour les contractuels)</small> Non renseigné	Catégorie Catégorie B (profession intermédiaire)	Management Non renseigné	Télétravail possible Non renseigné

Vos missions en quelques mots

Sous l'autorité du directeur et de la responsable de service et en équipe avec les conseillers en place, le (la) conseiller(e) en énergie partagé(e) aura pour mission d'animer le service de conseil en énergie partagé

Le Conseiller (la conseillère) en énergie partagé(e) assure des missions variées et complémentaires, en particulier :

- l'information et la sensibilisation des élus et des services techniques ou des employés communaux ;
- la gestion et l'analyse des données (descriptif du patrimoine, analyse des factures, synthèse des résultats, élaboration d'un tableau de bord de suivi des consommations) ;

- la préconisation d'actions réalisables et pertinentes vis-à-vis des enjeux et des attentes des élus sous la forme d'une programmation hiérarchisée ;
- la présentation et la mise en valeur des résultats du travail sur les dépenses énergétiques de la commune (suite à la réalisation et à l'analyse du bilan) ;
- le maintien de la dynamique dans la durée (suivi des dépenses énergétiques, sensibilisation des élus, des techniciens et des habitants, suivi de la mise en oeuvre de la programmation).

Profil recherché

Le Conseiller (la conseillère) en énergie partagé doit disposer d'un éventail de compétences parmi lesquelles on peut citer en particulier :

- une formation technique de base portant sur les thèmes énergétique et thermique du bâtiment (minimum Bac+2) lui permettant d'analyser les situations d'émettre des préconisations pertinentes ;
- des connaissances dans divers domaines, notamment en énergie et environnement pour comprendre les préoccupations de ses différents interlocuteurs :
- le fonctionnement des collectivités territoriales (mécanismes de décision, modes de gestion administrative et financière, marchés publics),
- la gestion énergétique de la commune (budget, travaux, maintenance),
- les modalités de la tarification des énergies (en particulier en ce qui concerne les fournisseurs d'électricité, de gaz naturel et de GPL ;

Une connaissance particulière dans le domaine de la maîtrise de l'énergie en éclairage public, extinction nocturne et effet sur la biodiversité sera appréciée

AAcesAconnaissancesAs'ajoutentAdesAcapacitésAd'autonomie,Ad'organisationAmaisAaussiAdeA relationnel,AdeAcommunicationAetAd'animationApourAleAcontactAavecAlaAcommune.

AtoutAsupplémentaireA:ADisposerAdesA3AmodulesAdeAformationAinitialeAduACEPAetAexpérienceAau minimumAd'unAanAenAtantAqueACEP

A propos de l'offre

Informations complémentaires

Avantages :

RégimeAindemnitare

ChèqueAdéjeuner

CNAS

Lettre de motivation et CV à adresser à Monsieur le Président

Conditions particulières d'exercice

Le Conseiller (la conseillère) en énergie partagé(e) assure des missions variées et complémentaires, en particulier :

- l'information et la sensibilisation des élus et des services techniques ou des employés communaux ;
- la gestion et l'analyse des données (descriptif du patrimoine, analyse des factures, synthèse des résultats, élaboration d'un tableau de bord de suivi des consommations) ;
- la préconisation d'actions réalisables et pertinentes vis-à-vis des enjeux et des attentes des élus sous la forme d'une programmation hiérarchisée ;
- la présentation et la mise en valeur des résultats du travail sur les dépenses énergétiques de la commune (suite à la réalisation et à l'analyse du bilan) ;
- le maintien de la dynamique dans la durée (suivi des dépenses énergétiques, sensibilisation des élus, des techniciens et des habitants, suivi de la mise en oeuvre de la programmation).

Fondement juridique

Art. L332-8 disposition 2 du code général de la fonction publique - Un contractuel peut être recruté sur ce poste si aucune candidature d'un fonctionnaire ne convient, et car les besoins des services et la nature des fonctions le justifient. Le contrat proposé ne peut excéder trois ans, renouvelable dans la limite d'une durée maximale de six ans.

Statut du poste

Vacant à partir du 19/02/2023

Métier de référence

Responsable énergie

Candidature à envoyer à :

Syndicat Intercommunal d'Énergie du Département de la Haute-Saône

M. Jean-Marc JAVAUX, Président

1, rue Max DEVAUX

70 000 VESOUL

contact@sied70.fr

03 84 77 00 00